Nations Unies A/74/85

Assemblée générale

Distr. générale
3 mai 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Points 137 et 138 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2020

Planification des programmes

Mise en œuvre des projets financés par le Compte pour le développement : onzième rapport d'activité

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le Compte pour le développement est un programme du Secrétariat qui vise à renforcer les capacités des pays en développement dans les domaines prioritaires énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le présent rapport, soumis en application de la résolution 56/237 de l'Assemblée générale, renferme des informations sur l'exécution des projets financés par le Compte depuis la présentation du dixième rapport d'activité (A/72/92), ainsi que des renseignements actualisés concernant la gestion du Compte. Il doit être lu en parallèle avec le projet de budget-programme pour 2020 [voir A/74/6 (Sect. 35)].

* A/74/50.

19-07338 (F) 210519 300519

Merci de recycler

I. Introduction

1. Le présent rapport comporte des renseignements actualisés sur les résultats et la gestion du Compte pour le développement depuis la publication du dixième rapport d'activité (A/72/92). Il est présenté en application de la résolution 56/237 de l'Assemblée générale et de la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, selon laquelle il doit être soumis dans le cadre de la présentation du projet de budget-programme (voir A/57/7/Add.5 et A/58/7/Add.1 à 30). On trouvera tous les rapports d'activité précédents et des informations sur les projets pris individuellement, les fascicules du budget et les mandats sur le site Web du Compte (www.un.org/development/desa/da, en anglais seulement).

2. Créé en 1997, le Compte pour le développement, auquel participent les entités du Secrétariat chargées des questions économiques et sociales, vise à renforcer les capacités des pays en développement dans les domaines prioritaires. À l'heure actuelle, il contribue principalement à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les projets qu'il finance sont exécutés par les 10 entités suivantes : Département des affaires économiques et sociales (DESA), CNUCED, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique pour l'Europe (CEE), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).

3. Le Compte permet à ces entités, dont la plupart n'ont pas de représentation sur le terrain, de mettre en application leurs vastes connaissances pratiques et théoriques pour contribuer au renforcement des capacités de parties prenantes données. Les projets retenus rapprochent les services du siège de l'action sur le terrain, dans la mesure où les compétences normatives et analytiques s'y concrétisent au profit du renforcement de capacités durables. Fortes de l'appui du Compte, ces entités peuvent non seulement donner suite aux décisions des instances intergouvernementales mais encore appliquer les conclusions de leurs propres analyses à l'exécution de projets concrets d'ordre multinational, sous-régional, régional et mondial. La plupart des projets portent sur plusieurs pays – qui sont souvent des pays les moins avancés, des pays les moins avancés sans littoral ou des petits États insulaires en développement – ainsi que sur plusieurs régions ; ils font intervenir le Secrétariat de l'ONU et des organismes des Nations Unies et tirent parti de partenariats avec les autorités nationales et d'autres partenaires de développement. Ils sont conçus et exécutés pour répondre aux demandes et aux besoins exprimés par les États Membres, ainsi que pour donner suite aux recommandations et décisions des instances intergouvernementales et des organes directeurs compétents.

4. Le Compte est un dispositif opérationnel important lorsqu'il s'agit de tester des approches innovantes du développement, lesquelles, une fois jugées probantes, peuvent être reproduites et amplifiées pour obtenir de meilleurs résultats, à l'aide de fonds provenant de sources autres que le Compte. Ce dispositif favorise l'échange et le transfert de compétences, de savoirs et de bonnes pratiques entre les pays ciblés, en particulier lorsqu'ils appartiennent à des régions géographiques différentes, par exemple dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération avec des organismes de développement très variés.

5. Au fil des ans, le Compte a accordé une attention toujours plus grande à la formation continue, en particulier en accentuant l'exécution des projets par tranches

successives au moyen de méthodes de gestion axée sur les résultats, de cadres de résultats et de mécanismes de suivi et de contrôle de la qualité, l'accent portant sur les partenariats et l'évaluation. Plus important encore, depuis la création du Compte, des efforts constants sont déployés pour faire une place plus grande à l'obtention de résultats concrets dans les pays bénéficiaires.

6. Dans sa résolution 72/279 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, l'Assemblée générale a demandé à nouveau que les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour le développement soient mieux positionnées afin d'aider les pays à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. À l'interface des cadres d'action mondial et régionaux et des dispositifs nationaux et régionaux d'exécution, les 10 entités de réalisation sont idéalement placées pour apporter cette aide aux pays et leur assurer en amont un appui institutionnel et politique fondé sur des données factuelles, faisant ainsi progresser l'exécution du Programme 2030. Le Compte sert utilement à mettre ces moyens au service des États Membres.

7. Depuis le lancement, en 1998, de la première tranche de projets financés par le Compte, 413 projets ont été approuvés, dont 96 sont en cours de réalisation (dixième et onzième tranches). En outre, 22 nouveaux projets sont présentés pour examen à l'Assemblée générale dans le cadre du projet de budget-programme pour 2020 [voir A/74/6 (Sect. 35)].

8. On trouvera un résumé de toutes les tranches du Compte pour le développement à l'annexe I du présent rapport ainsi que des renseignements actualisés sur l'état d'avancement des dixième et onzième tranches à l'annexe II.

II. Analyse des projets de la neuvième tranche

A. Aperçu général

9. La neuvième tranche du Compte pour le développement a été clôturée avec succès durant la période considérée. Comportant 59 projets actifs[1] qui correspondaient au thème retenu – « Appui aux États Membres pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégies de développement durable, équitable et sans exclusive » –, elle a été lancée au cours de la période marquant la fin des objectifs du Millénaire pour le développement et le début du programme de développement pour l'après-2015. Les projets ont été exécutés par les 10 entités, comme le montre la figure I ci-dessous.

[1] Au moment de la rédaction du présent document, des rapports d'évaluation et des rapports définitifs étaient disponibles pour 50 projets. Avec les descriptifs et les rapports d'étape des projets de la neuvième tranche, ces rapports constituent la principale source d'information du présent rapport.

Figure I
Projets de la neuvième tranche, par entité de réalisation

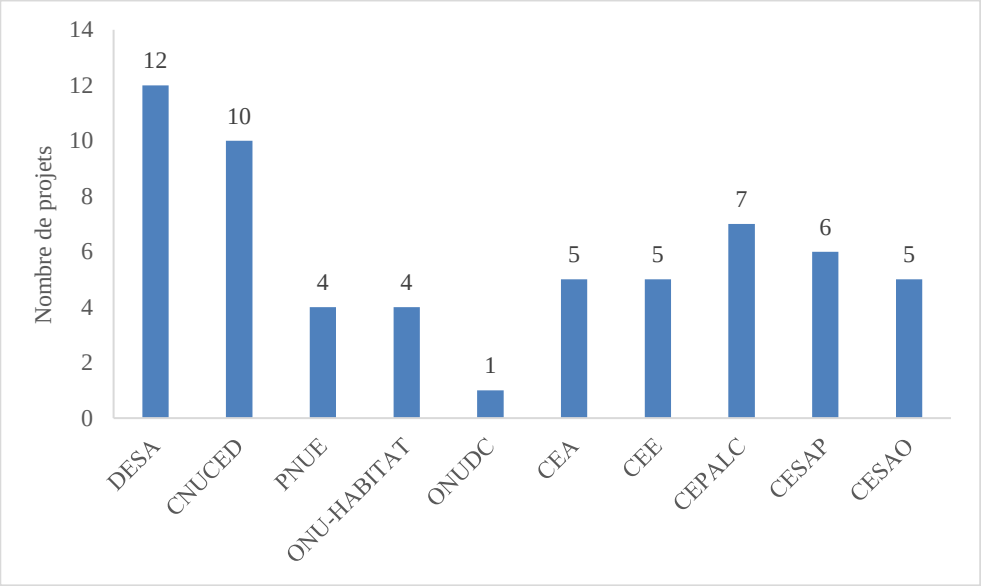

10. Les projets ont été exécutés dans cinq régions, comme le montre la figure II ci-dessous. Au total, les activités de renforcement des capacités menées dans ce cadre ont visé 136 pays en développement, dont 17 en transition. Comme pour les tranches précédentes, c'est l'Afrique qui a reçu le plus d'aide, 49 pays africains en étant les bénéficiaires.

Figure II
Répartition régionale des projets de la neuvième tranche

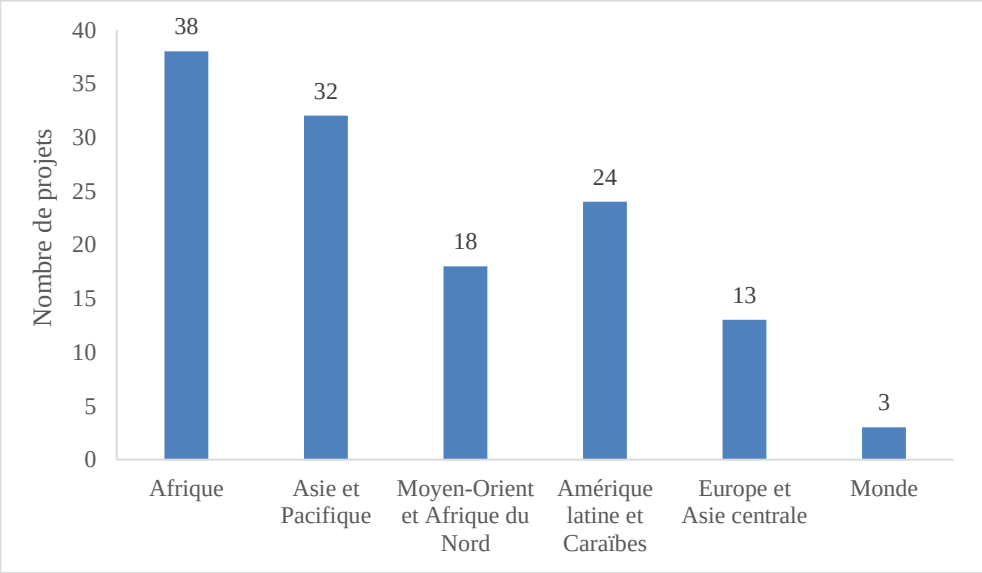

Note : Certains projets ont été exécutés dans plusieurs régions en même temps. La somme des chiffres ci-dessus excède donc le nombre total des projets.

B. Pays ayant des besoins particuliers

11. La priorité a été accordée aux pays ayant des besoins particuliers, tels que les pays les moins avancés, les pays les moins avancés sans littoral et les petits États insulaires en développement, plus de 90 % des projets visant des pays appartenant à l'un de ces groupes. Plus précisément, plus de 70 % des projets avaient pour bénéficiaires des États appartenant à la catégorie des pays les moins avancés, 68 % des États appartenant à la catégorie des pays les moins avancés sans littoral et 47 % des petits États insulaires en développement.

12. En outre, plusieurs projets avaient exclusivement pour objectif de fournir un appui à ces groupes de pays (voir figure III ci-dessous). Par exemple, les petits États insulaires en développement ont été visés par six projets, portant respectivement sur la consolidation de la gestion des finances publiques (projet 1415AG, exécuté par la CEPALC), le renforcement des capacités d'évaluation du patrimoine environnemental (projet 1415AO, exécuté par la CESAP), l'accentuation de la résilience économique (projet 1415AW, exécuté par la CNUCED), le renforcement des capacités d'adaptation des infrastructures de transport côtier face aux changements climatiques (projet 1415O, exécuté par la CNUCED), le renforcement des capacités d'atténuation des risques et de la vulnérabilité (projet 1415C, exécuté par le Département des affaires économiques et sociales) et le renforcement des capacités de résilience et d'atténuation des risques urbains (projet 1415AZ, exécuté par ONU-Habitat). Les pays les moins avancés ont reçu un appui particulier au moyen d'activités de renforcement des capacités en matière de gestion de la dette souveraine (projet 1415K, exécuté par la CNUCED), de valorisation et de diversification des exportations de produits halieutiques (projet 1415M, exécuté par la CNUCED) et de mise en place de systèmes alimentaires respectueux de l'environnement, viables et résistants (projet 1415S, exécuté par le PNUE).

Figure III
Projets de la neuvième tranche visant les pays ayant des besoins particuliers

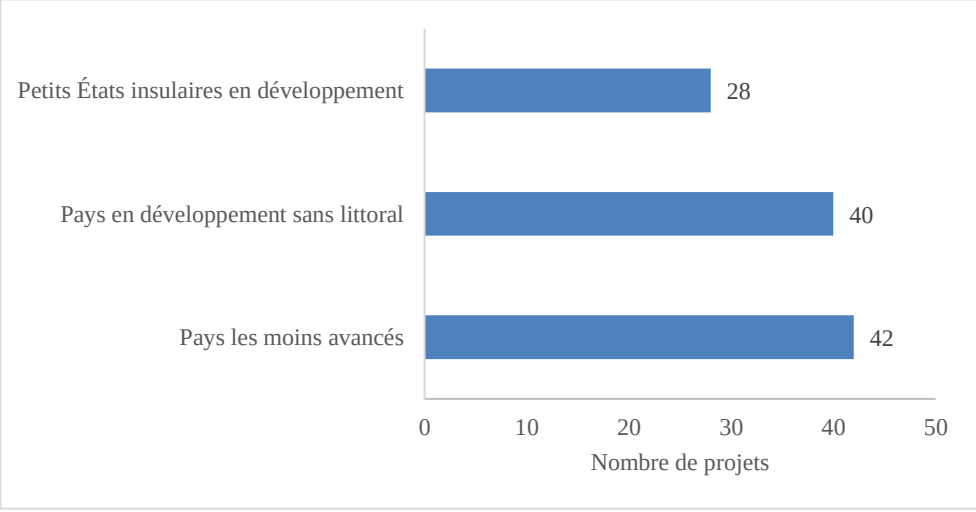

Note : De nombreux projets ont permis d'apporter simultanément un appui à des pays appartenant à des groupes différents. La somme des chiffres ci-dessus excède donc le nombre total des projets.

C. Contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

13. Tous les projets ont contribué à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la plupart à la réalisation de plus d'un objectif. Ainsi que le montre la figure IV, les projets visaient surtout les objectifs n^os^ 1 (éliminer la pauvreté), 7 (préserver l'environnement) et 8 (mettre en place un partenariat mondial pour le développement).

Figure IV
Projets de la neuvième tranche, par objectif du Millénaire pour le développement

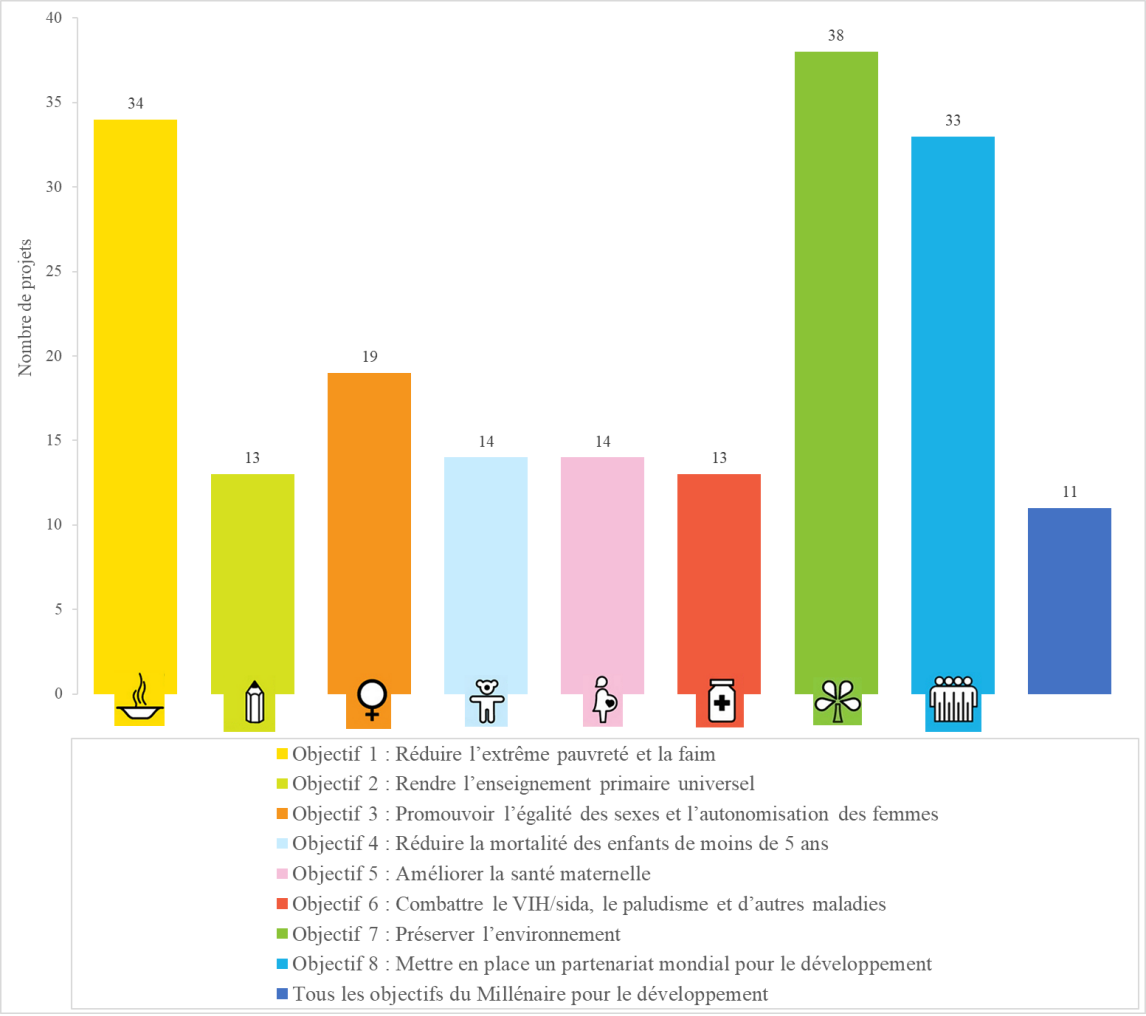

Note : Certains projets ont contribué simultanément à la réalisation de plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement. La somme des chiffres ci-dessus excède donc le nombre total des projets.

D. Partenariats

14. Il ressort de l'analyse des projets exécutés aux fins de la réalisation de l'objectif 8 des objectifs du Millénaire pour le développement que les différentes entités doivent impérativement collaborer et former des partenariats pour obtenir des résultats durables ainsi que pour éviter les doubles emplois et optimiser l'utilisation des ressources. Les partenariats ont souvent permis d'améliorer l'efficience et

l'efficacité des projets. Ainsi que le montre la figure V ci-dessous, la majorité de ceux-ci ont été exécutés dans le cadre de partenariats entre organismes des Nations Unies. Plus de la moitié ont également tiré parti de partenariats conclus avec d'autres organisations intergouvernementales.

Figure V
Projets de la neuvième tranche, par catégorie de partenariats

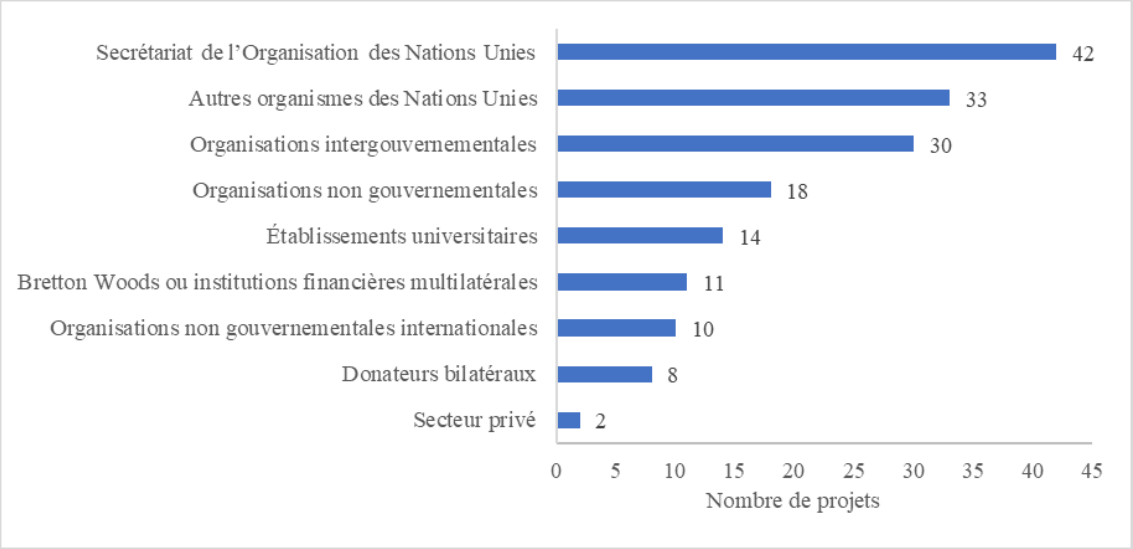

Note : Plusieurs projets ont été exécutés dans le cadre de partenariats de différentes catégories. La somme des chiffres ci-dessus excède donc le nombre total des projets.

E. Produits

15. L'aide au renforcement des capacités a revêtu diverses formes. C'est ainsi que 250 ateliers régionaux, sous-régionaux ou interrégionaux et plus de 380 ateliers nationaux ont été organisés, de même que 18 stages de formation des formateurs et six stages de formation en ligne. En outre, dans le cadre de l'exécution de 11 des projets, 23 voyages d'étude ont été effectués afin de promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ainsi que l'apprentissage.

16. Les projets ont donné lieu à 132 études nationales, régionales, sous-régionales ou mondiales. Des outils, trousses d'information, méthodes, cadres, modèles, guides et manuels ont également été mis au point et utilisés dans le cadre de tous les projets. En outre, 11 projets ont abouti à l'établissement de 17 réseaux nationaux ou régionaux et 33 autres à la création de 37 plateformes ou portails en ligne.

17. Une assistance a été fournie aux États membres à divers stades de l'élaboration des politiques, qui portait notamment sur : a) 62 stratégies nationales, 5 stratégies régionales et 1 stratégie mondiale ; b) 74 plans d'action nationaux et 1 plan d'action régional ; c) 13 recommandations concernant l'action des pouvoirs publics, 6 mesures d'ordre stratégique et 5 projets d'orientation générale au niveau national.

F. Portée des produits

18. Les projets prévoyaient des produits de portée variée (voir figure VI ci-dessous). La majorité d'entre eux ont été réalisés à l'échelle nationale et la plupart comprenaient des produits de portée régionale, par exemple des ateliers. Plus d'un tiers

comportaient des produits au niveau interrégional, tels que des ateliers, des séminaires ou des cours en ligne visant à favoriser la coopération Sud-Sud et la mise en commun des enseignements tiré de l'expérience. Enfin, sept projets comprenaient des produits au niveau local ou infranational. Dans le cadre de ces projets, les expériences tirées des activités pilotes menées au niveau local ont été partagées aux niveaux national ou régional pour aider à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits.

Figure VI
Portée des produits issus des projets de la neuvième tranche

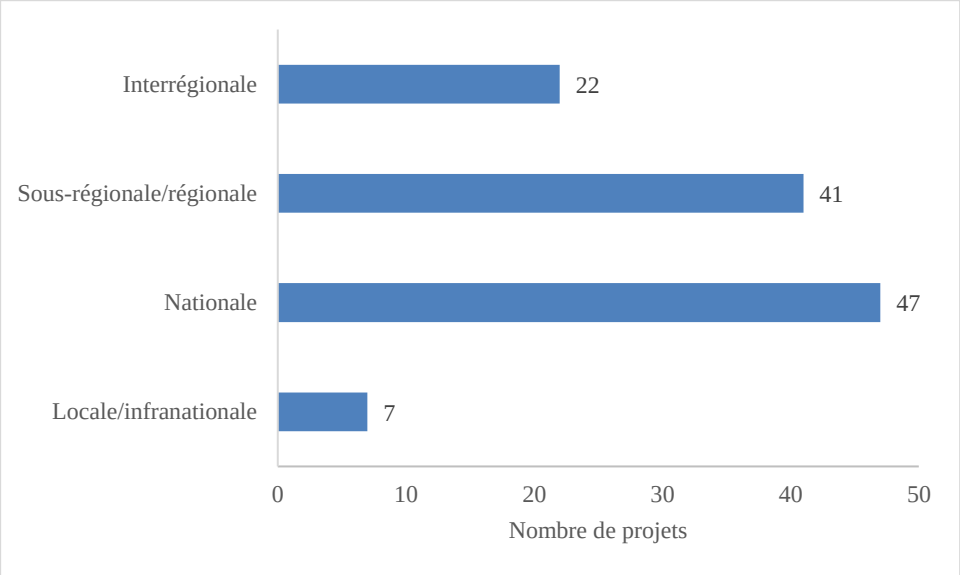

Note : Un projet peut prévoir des produits de différents niveaux. La somme des chiffres ci-dessus excède donc le nombre total des projets.

G. Mobilisation des ressources

19. Des partenariats fructueux ont permis aux entités de réalisation de tirer parti du savoir-faire et des ressources des entités partenaires au profit des pays bénéficiaires. Des contributions en nature et en espèces ont été faites par les divers partenaires, et plus des deux tiers des projets ont reçu un financement supplémentaire en nature ou en espèces (voir figure VII ci-dessous). L'aide en nature a notamment consisté à mettre à disposition des lieux de réunion (et à régler les dépenses connexes), du personnel, des moyens logistiques et du matériel de formation.

Figure VII
Projets de la neuvième tranche, par type d'appui

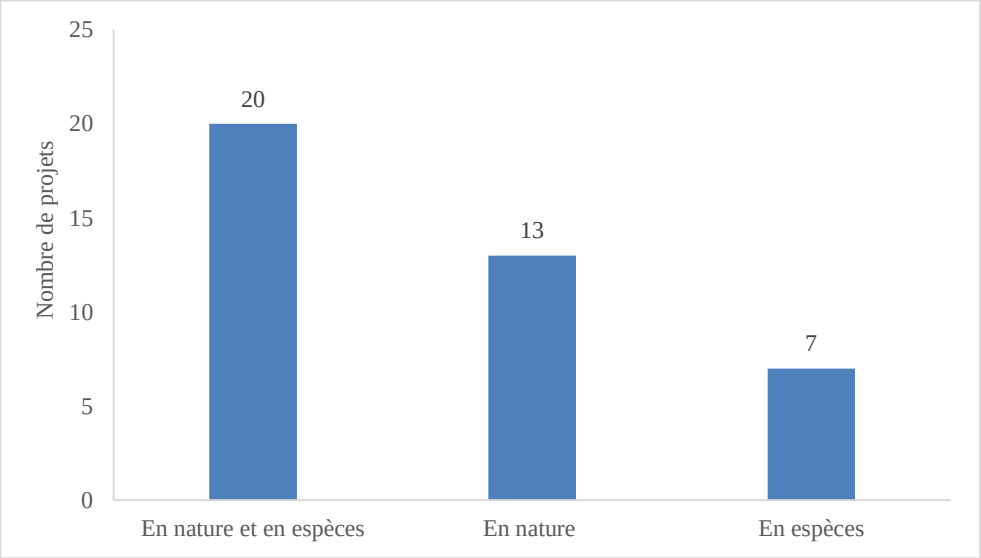

H. Durabilité des résultats des projets et effets multiplicateurs

20. La mobilisation de fonds joue un rôle déterminant au regard de l'ampleur des activités menées dans le cadre d'un projet, mais la capacité des pays bénéficiaires à participer et à contribuer à l'exécution du projet est essentielle si l'on veut obtenir des résultats durables. La durabilité est prise en compte lors de la conception de tous les projets financés par le Compte ; en effet, dans la mesure où un projet est mis sur pied pour répondre à la demande explicite du pays qui en sera le bénéficiaire, ce dernier sera appelé à participer étroitement à son exécution et à s'en approprier la conduite et les résultats.

21. La portée de plusieurs projets de la neuvième tranche a été élargie au-delà de l'objectif premier par des effets multiplicateurs. Au moment de la clôture de la tranche, dans plus d'un tiers des cas, les pays bénéficiaires, voire d'autres pays intéressés, avaient pris des mesures en vue de poursuivre les activités menées, de les reproduire ou d'en prendre le relais.

III. Coup de projecteur sur les résultats obtenus dans le cadre des projets de la neuvième tranche

22. Dans le droit fil du thème de la neuvième tranche, tous les projets visaient à favoriser un développement durable, équitable et sans exclusive. On trouvera ci-après, pour chacune des 10 entités, un aperçu d'un des projets qu'elles ont réalisés.

A. Résultats obtenus par la CESAP : approfondir les connaissances et renforcer les capacités en matière de gestion des risques de catastrophe pour assurer un avenir viable à la région de l'Asie et du Pacifique (projet 1415AN)

23. En dépit de l'évolution rapide du progrès économique et technologique dans les pays d'Asie et du Pacifique, les habitants de la région sont presque cinq fois plus

susceptibles que les personnes vivant ailleurs de voir leur vie et leurs biens détruits par des catastrophes naturelles. Ce projet – qui fait suite aux demandes d'assistance technique adressées par plusieurs pays à la CESAP aux fins de la conception de nouveaux plans nationaux de gestion des catastrophes, de stratégies de réduction des risques de catastrophe et de moyens d'adaptation aux changements climatiques dans les secteurs économique et social – a permis d'atténuer les risques que posent les catastrophes naturelles. La CESAP a aidé à resserrer les liens entre scientifiques et décideurs, à transmettre des informations complexes sur les risques et à prendre des mesures efficaces au niveau régional. Grâce à ce projet, l'un des pays bénéficiaires met actuellement la dernière main au plan national de gestion des catastrophes, qui prévoit notamment l'adoption de mesures visant à accentuer la résilience face aux catastrophes, dans l'esprit du Programme 2030. Par ailleurs, à la suite du tremblement de terre de Gorkha, qui a fait près de 9 000 morts en 2015, des consultations régionales ont été engagées, qui portent sur les mesures de relèvement à prendre, et un guide sur le relèvement après séisme a été élaboré à l'appui de l'action menée en vue d'appliquer le principe « reconstruire en mieux ». En marge de l'épisode dévastateur du phénomène El Niño de 2015/16, la CESAP a mis au point, en collaboration avec ses partenaires et en faisant fond sur des travaux de recherche de pointe concernant la météorologie et le climat, une méthode novatrice et perfectionnée d'évaluation des risques posés par ce phénomène, dont les modalités ont été adaptées par les principales parties intéressées des pays touchés en Asie du Sud-Est. Le projet a de plus abouti à la création d'une plateforme de renforcement des capacités visant à approfondir les connaissances, dénommée plateforme régionale d'apprentissage, destinée à combler la distance entre les milieux scientifiques et politiques et qui continue d'être financée bien que le projet à proprement parler soit achevé.

B. Résultats obtenus par la CNUCED : renforcer les capacités de certains pays parmi les moins avancés en vue de valoriser et de diversifier les exportations de produits halieutiques (projet 1415M)

24. Le secteur de la pêche peut grandement contribuer au développement économique et social de nombreux pays parmi les moins avancés. Toutefois, ceux-ci ne sont souvent pas en mesure d'exploiter ce potentiel en raison du manque de capacités productives et d'infrastructures de base, de la nature artisanale ou traditionnelle du secteur de la pêche et des normes strictes d'innocuité et de qualité des aliments appliquées dans les principaux pays d'exportation. Dans le cadre du projet 1415M, la CNUCED a élaboré un manuel de formation à tous les aspects de la valorisation des ressources halieutiques, qui comprend six modules ; elle a par ailleurs formé plus de 500 experts, praticiens et fonctionnaires de plusieurs pays parmi les moins avancés et d'autres pays vulnérables afin qu'ils puissent mettre le secteur de la pêche au service du développement socioéconomique, améliorer la gestion des ressources halieutiques et satisfaire aux normes de qualité et d'innocuité des aliments appliquées dans les pays développés. Ces stages ont permis de circonscrire les problèmes les plus urgents auxquels faisait face le secteur de la pêche dans cinq pays bénéficiaires et de définir des orientations et des mesures d'ordre institutionnel destinées à les résoudre. En ce qui concerne la réglementation, les pays bénéficiaires ont exprimé leur souci d'adapter les normes nationales d'innocuité des aliments aux normes internationales publiques et privées afin de pouvoir progressivement exporter la production vers les marchés haut de gamme. D'importantes mesures ont également été prises aux fins de la création du sous-secteur de l'aquaculture au niveau national, et notamment de l'établissement d'une équipe spéciale multipartite chargée d'élaborer un modèle de développement de l'aquaculture marine et de l'aquaculture

en eau douce. L'un des pays bénéficiaires a adopté un texte de loi aux termes duquel tous les navires pêchant dans les eaux territoriales sont tenus de décharger leur prise sur le territoire national, l'objet étant de préserver la valeur économique ou de l'accroître, de créer des emplois et de générer davantage de revenus dans les secteurs vulnérables. Un autre pays s'est engagé à créer un centre national de recherche-développement consacré au secteur de la pêche. Au niveau institutionnel, ce projet a abouti à la création, dans deux pays pilotes, de deux centres régionaux d'excellence, lesquels, à l'aide d'un appui financier approprié, organiseront régulièrement des cours régionaux à l'intention des pays les moins avancés d'Afrique et d'Asie ; il s'agit ici de favoriser la mise en commun des données d'expérience, du savoir-faire technique et des connaissances relatives à l'apport du secteur halieutique au développement durable.

C. Résultats obtenus par le PNUE : mise en place de systèmes alimentaires écologiques viables et résistants reposant sur une stratégie d'adaptation fondée sur les écosystèmes dans une Afrique subsaharienne essentiellement agricole (projet 1415S)

25. Près de 30 millions de personnes sont tributaires de l'écosystème du bassin du Zambèze pour des biens et services, y compris les poissons, les forêts, l'eau et les terres se prêtant à une agriculture de décrue. Des précipitations irrégulières et des cycles de sécheresse et d'inondations de plus en plus rapprochés, exacerbés par la déforestation à grande échelle, ont toutefois révélé des problèmes sociaux et environnementaux interdépendants qui touchent directement l'agriculture et les systèmes alimentaires, principale source de subsistance des populations de la région, et qui doivent être traités de front. Pour y répondre, le PNUE a organisé, dans le cadre de son projet 1415S, des démonstrations sur le terrain dans trois pays d'Afrique australe en vue de renforcer les capacités des populations locales et de présenter des méthodes d'adaptation écosystémique applicables, efficaces et nouvelles permettant d'assurer la sécurité alimentaire. Sept modèles pilotes ont ainsi été présentés dans ces pays. Le PNUE s'est efforcé de démontrer que ces méthodes étaient une solution efficace aux problèmes prioritaires communs aux pays bénéficiaires, à savoir l'insécurité alimentaire, la pauvreté, la vulnérabilité climatique et la dégradation des écosystèmes. Résultat, des produits du projet qui font intervenir des techniques d'adaptation écosystémique ont été intégrés dans les politiques d'environnement et de sécurité alimentaire des pays bénéficiaires pour orienter leurs activités de développement à long terme. L'intérêt que présente le projet a dépassé les frontières des trois pays bénéficiaires, les ministres de l'environnement des pays d'Afrique ayant adopté un cadre d'action, l'Assemblée sur l'adaptation écosystémique au service de la sécurité alimentaire, visant à généraliser les résultats du projet dans toute l'Afrique. Le cadre a été entériné par les hautes instances de décision du continent, l'Union africaine et la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, et est intégré à l'échelle nationale par les États membres de la Conférence. Les enseignements tirés par les trois pays bénéficiaires du projet sont actuellement transposés et généralisés dans près de 40 pays d'Afrique, ce qui représente un retour sur investissement plus que décuplé.

D. Résultats obtenus par la CEA : renforcement des moyens dont disposent les pays du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs pour mener des auto-évaluations efficaces et mettre en œuvre les plans d'action nationaux (projet 1415AB)

26. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, initiative de gouvernance novatrice et ambitieuse, a été lancé en 2003. Ce mécanisme d'autosurveillance, auquel ont volontairement adhéré les États membres de l'Union africaine, vise à promouvoir la bonne gouvernance en Afrique au moyen de l'échange de données d'expérience et du renforcement des bonnes pratiques parmi les pays. Toutefois, il a commencé à connaître des difficultés en 2011. Dans le cadre du projet 1415AB, la CEA a intensifié ses efforts en vue de redynamiser le Mécanisme et d'aider à améliorer la qualité des évaluations de la gouvernance des pays en veillant à ce que les consultations de la population, les auto-évaluations et les examens par les pairs soient conformes aux principes du Mécanisme, à savoir l'appropriation et la direction nationales, l'absence d'exclusive, l'indépendance et la transparence. La CEA a ainsi soutenu l'organisation de dialogues constructifs au niveau national et à l'échelle du continent dans le cadre des processus d'auto-évaluation participatifs et éclairés engagés dans 12 pays et trois sous-régions. Tous les pays qui ont bénéficié des activités de sensibilisation menées dans le cadre du projet ont commencé ou achevé leur auto-évaluation ou ont fait l'objet d'un examen par les pairs. Les résultats du projet démontrent les progrès accomplis pour ce qui est d'améliorer la gouvernance sur le continent en donnant aux Africains les moyens de demander des comptes à leurs dirigeants, les auto-évaluations et les examens externes constituant un dispositif d'alerte avancée concernant les menaces imminentes contre la paix et la stabilité.

E. Résultats obtenus par la CEPALC : promotion de l'égalité par le renforcement de la capacité de certains pays en développement d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes publics axés sur l'égalité (projet 1415BG)

27. Les inégalités sont de plus en plus reconnues comme un important problème socioéconomique dans plusieurs pays, qui entrave les efforts visant à améliorer le niveau de vie de la population en général. Pour y remédier, des politiques publiques adaptées à la situation particulière de chaque pays doivent être adaptées. C'est dans cette perspective que la CEPALC a dirigé et coordonné l'exécution du projet 1415BG. Exécuté conjointement par toutes les commissions régionales, ce projet consistait à renforcer la capacité des pays d'élaborer et d'appliquer des politiques publiques pluridisciplinaires visant à promouvoir l'égalité socioéconomique et l'intégration sociale par l'emploi, la protection sociale et l'accès aux services sociaux de base. Le projet visait également à contribuer au renforcement des politiques tenant compte de la problématique femmes-hommes dans les domaines de la protection sociale, de l'emploi et des services sociaux. Sept pays bénéficiaires du projet ont ainsi commencé à incorporer une analyse des inégalités socioéconomiques dans leurs plans nationaux. Quinze pays s'emploient, conformément aux recommandations formulées dans le cadre du projet, à collecter et à communiquer des données quantitatives, ce qui doit permettre de mieux mesurer les inégalités socioéconomiques. Les travaux de recherche menés dans le cadre du projet ont donné lieu à l'étude mondiale intitulée « Promoting equality : an interregional perspective » (Promotion de l'égalité : une perspective interrégionale), premier rapport élaboré conjointement par les commissions régionales sur la question des inégalités. La contribution du projet à la concertation sur les politiques au niveau mondial a été reconnue dans le rapport de

2017 du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes (E/2017/15).

F. Résultats obtenus par la CESAO : renforcement des moyens dont disposent les pays de la région arabe pour mettre au point des politiques démographiques et des politiques de développement intégrées, durables et sans exclusive (projet 1415AR)

28. Pour mettre à profit la dynamique enclenchée par la Déclaration du Caire issue de la Conférence régionale sur la population et le développement dans les États arabes, tenue en 2013, la CESAO s'est employée, dans le cadre du projet 1415AR, à renforcer la capacité de certains pays de la région arabe d'élaborer des politiques relatives à la population et au développement selon une approche concertée, multisectorielle et multipartite. Le projet a contribué à des changements d'orientations qui ont abouti, dans un pays, à la tenue d'un dialogue multipartite concernant un projet de stratégie sur les migrations, et dans un autre, à l'engagement pris par les dirigeants d'inclure une stratégie sur le vieillissement et les personnes âgées dans le programme du gouvernement. Dans un troisième pays, le projet a permis une meilleure compréhension des besoins socioéconomiques des personnes âgées et l'élaboration d'une politique cohérente et intégrée en faveur des personnes âgées. Un quatrième pays a trouvé, dans le cadre du projet, une aide pour réviser les programmes et les manuels scolaires de manière à promouvoir la formation professionnelle, l'innovation et l'esprit d'entreprise chez les jeunes en vue de remédier au chômage des jeunes. Les entités d'exécution se sont également attachées à promouvoir la transmission du savoir entre pairs au niveau régional. À cet égard, la CESAO a organisé, en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population et la Ligue des États arabes, la Conférence sur la population et le développement dans les États arabes : cinq ans après le Caire, en vue d'examiner les progrès faits au regard des objectifs énoncés dans la Déclaration du Caire.

G. Résultats obtenus par ONU-Habitat : renforcement des capacités d'assurer la sécurité des droits fonciers en Afrique par l'amélioration du suivi et l'information (projet 1415V)

29. Il est indispensable de promouvoir les droits fonciers afin d'améliorer la sécurité alimentaire, de favoriser l'égalité des genres, d'assurer un développement urbain durable et de renforcer la résilience, de réduire la dégradation des terres et de garantir la paix et la stabilité. L'inclusion de la question de l'occupation des terres dans les objectifs de développement durable, notamment l'indicateur 1.4.2 qui permet de suivre la proportion de la population adulte totale, par sexe et par type d'occupation, dans les zones urbaines et rurales, a été un événement mondial lié à la réussite du projet 1415V. Le projet visait à combler les lacunes dans la production de données et leur exploitation aux fins de la planification et de la prise de décisions et l'absence d'indicateurs fonciers et de méthodologies applicables au niveau national et comparables au niveau mondial qui permettent de suivre les questions relatives à l'occupation des terres et la gouvernance foncière dans les zones rurales et urbaines. Les principaux résultats du projet sont notamment les suivants : a) établissement et validation de 15 indicateurs fonciers comparables au niveau mondial permettant aux acteurs fonciers de suivre les questions de gouvernance foncière, ce qui a permis d'inscrire la question dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, et notamment de recommander l'inclusion de l'indicateur 1.4.2 des objectifs de développement durable ; b) élaboration d'une méthode de suivi de la sécurité foncière, notamment des modules de questionnaire visant la collecte de

données ; c) appui aux efforts visant à élaborer une méthodologie mondiale solide et comparable permettant de suivre l'indicateur 1.4.2. La méthodologie proposée pour le suivi des indicateurs 1.4.2, 5.A.1 et 5.A.2 a été également examinée par des experts des questions de genre, et d'importantes recommandations ont ainsi été formulées visant à harmoniser les concepts et les définitions.

H. Résultats obtenus par la CEE : renforcement des capacités de gestion de la sécurité routière de certains pays en développement et pays en transition (projet 1415BC)

30. Chaque année, quelque 1,24 million de personnes meurent dans des accidents de la route. Une proportion anormalement élevée des décès dus aux accidents de la route (90 %) se produisent dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, bien que ces pays ne possèdent que 54 % des véhicules automobiles dans le monde. La plupart de ces décès sont dus à l'absence de mesures de sécurité de base et d'une bonne gestion de la sécurité routière. En plus des pertes en vies humaines, les accidents de la route coûtent aux pays en développement entre 2 % et 5 % de leur produit intérieur brut, ce qui compromet les efforts faits pour réduire la pauvreté et accélérer le développement durable. L'insuffisance de la sécurité routière a une incidence disproportionnée sur les pauvres et les plus vulnérables. Dans le cadre du projet, la CEE a contribué à inverser cette tendance. Il s'agissait de mener des études de performance en matière de sécurité routière et de recenser ce faisant les lacunes et les domaines prioritaires pour la gestion de la sécurité routière dans quatre pays présentant les taux de mortalité et de motorisation les plus élevés en Europe, en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Asie et dans le Pacifique, afin d'aider ces pays à concevoir des mesures ciblées. Les pays bénéficiaires se sont appuyés sur les conclusions et les recommandations formulées à l'issue des études pour actualiser leur politique de gestion de la sécurité routière et prendre les mesures qui s'imposaient, notamment l'adoption de plans nationaux de sécurité routière. En 2017, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la sécurité routière a lancé deux nouvelles études de performance en matière de sécurité routière dans deux pays d'Afrique, auxquelles la CEE a contribué par ses compétences.

I. Résultats obtenus par l'ONUDC : renforcement et amélioration des capacités des responsables de l'application des lois de combattre les voyageurs agresseurs sexuels d'enfants au Cambodge, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam (projet 1415BA)

31. Dans la sous-région du Mékong, l'exploitation sexuelle des enfants est liée à la croissance de l'industrie touristique, qui attire chaque année un grand nombre de voyageurs, y compris des pédophiles. L'ONUDC s'est attaqué à ce grave problème dans le cadre du projet 1415BA. Le projet a conduit à la révision des lois sur la protection de l'enfance dans les pays bénéficiaires, y compris du code pénal et du code de procédure pénale. Grâce au projet, ces pays ont pu mettre en place leurs propres initiatives de renforcement des capacités, notamment organiser des cours pour inculquer à leurs fonctionnaires les connaissances acquises lors des stages de formation dispensés dans le cadre du projet. Les enseignants des établissements de formation judiciaire qui ont participé à un programme de formation des formateurs transmettent à présent les connaissances acquises à leurs étudiants. Ces réalisations ont conduit les trois pays bénéficiaires à adopter, à la troisième réunion du groupe régional de recherche juridique, tenue à Siem Reap (Cambodge) les 7 et 8 septembre

2017, une déclaration visant à lutter contre le problème régional de l'exploitation sexuelle des enfants liés au voyage et au tourisme. Cette déclaration servira de véhicule pour promouvoir l'initiative parmi les autres États Membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

J. Résultats obtenus par le Département des affaires économiques et sociales : renforcement des capacités des administrations fiscales des pays en développement de négocier et d'appliquer efficacement des conventions concernant les doubles impositions en vue de financer le développement durable (projet 1415A)

32. La nécessité pour les pays en développement d'accroître et de renforcer leur capacité de mobiliser des ressources intérieures par la fiscalité, ainsi que d'attirer des investisseurs et d'améliorer la coopération internationale, est largement reconnue comme un facteur central dans la lutte contre la pauvreté et la poursuite du développement durable. La prévention ou l'élimination de la double imposition internationale est, à cet égard, un aspect important du climat d'investissement des pays et est essentielle pour les flux d'investissement entre pays, l'échange de biens et de services, la circulation des capitaux et des personnes et le transfert de technologie. Malgré l'importance que revêtent les conventions concernant les doubles impositions, de nombreux pays en développement n'ont pas les connaissances et l'expérience voulues pour bien les négocier et les administrer. Dans le cadre du projet 1415A, le Département des affaires économiques et sociales s'est efforcé de faire mieux comprendre les conventions concernant les doubles impositions aux hauts fonctionnaires des pays bénéficiaires et de renforcer leurs capacités de façon qu'ils puissent bien négocier et appliquer ces instruments et diffuser et institutionnaliser ces compétences dans leurs administrations. Environ 250 conventions et protocoles concernant les doubles impositions ont été négociés ou renégociés par les pays qui ont bénéficié des activités de renforcement des capacités menées dans le cadre du projet. Plus de 50 de ces conventions contiennent des dispositions fondées sur le Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement, dans lequel l'accent est mis sur la préservation des droits fiscaux dans le pays où l'activité économique ou l'investissement est entrepris, plutôt que dans le pays de l'investisseur, ce qui est plus profitable aux pays en développement. Dans le cadre du projet, des formations ont été organisées aux niveaux mondial, régional et national au bénéfice de plus de 360 participants de 66 pays en développement, et, pour compléter les activités de renforcement des capacités en salle, une série d'outils, dont des cours et des publications en ligne, ont été élaborés.

IV. Gestion du Compte pour le développement fondée sur les résultats

33. En 2020, dans le cadre de l'administration du Compte pour le développement, l'attention se portera sur 140 projets : a) la douzième tranche sera programmée et, à cet effet, 22 descriptifs de projet devront être élaborés et examinés et des crédits attribués ; b) la treizième tranche sera lancée et, à ce titre, quelque 22 notes de cadrage devront être élaborées et présélectionnées et le projet de budget-programme établi ; c) les 55 projets de la onzième tranche devront être mis en œuvre et faire l'objet d'un suivi actif, et des rapports d'activité de fin d'année devront être établis et examinés ; d) les rapports finals et les rapports d'évaluation des 41 projets de la dixième tranche

devront être établis et évalués afin de dresser le bilan des résultats obtenus et des difficultés rencontrées.

A. Établissement de partenariats à différents niveaux

34. Les projets financés au moyen du Compte pour le développement sont exécutés aux niveaux local, national, régional, interrégional et mondial. L'établissement de partenariats entre entités est activement encouragé afin d'assurer l'efficience et l'efficacité de l'exécution des projets à chacun de ces niveaux et de préserver dans la durée les résultats des projets après la clôture de ceux-ci. Tous les projets dont le financement est proposé dans le projet de budget-programme pour 2020 au titre du Compte font l'objet d'un partenariat régional ou thématique ou mondial au sein du Secrétariat de l'ONU. Ils font également l'objet de partenariats avec d'autres entités du système des Nations Unies, ainsi qu'avec des organisations internationales et non gouvernementales. Au niveau national, tous les projets seront exécutés en partenariat et en coopération avec le système revigoré des coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, et viendront compléter leurs activités, en permettant aux pays bénéficiaires de tirer parti de la richesse des connaissances et des compétences en matière de renforcement des capacités dont dispose le Secrétariat aux niveaux régional et mondial. À l'échelon régional, tous les projets seront exécutés en collaboration avec les commissions régionales concernées de manière que la dimension régionale soit pleinement prise en compte.

Programme commun relatif à la statistique et aux données

Le programme novateur relatif à la statistique et aux données du Compte pour le développement, financé au titre de la dixième tranche, rassemble les 10 entités d'exécution du Compte et tire parti des capacités techniques et des compétences particulières de chacune d'elles. Lancé en 2016 avec une durée d'exécution de quatre ans et un budget de 10 millions de dollars, ce programme vise à renforcer les capacités statistiques des pays en développement pour leur permettre de mesurer, de suivre et de rendre compte de la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que des progrès réalisés au regard des cibles et indicateurs qui y sont associés.

Dans le cadre de ce nouveau programme conjoint, une coopération nouvelle et renforcée s'est instaurée entre les entités participantes et avec d'autres organisations, ce qui a permis d'accroître les compétences techniques et d'obtenir des ressources supplémentaires d'entités extérieures, telles que la Banque mondiale, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Union européenne. Selon une évaluation à mi-parcours du programme, menée de juillet à octobre 2018, le programme était bien conçu pour renforcer la capacité des pays en développement de rassembler des données pertinentes par rapport aux indicateurs des objectifs du développement durable et il se déroulait de manière satisfaisante. Il a été en outre constaté que le programme avait été bien accueilli par les pays bénéficiaires et que, dans plusieurs domaines, la demande d'activités excédait l'offre.

Ce programme, qui concerne 79 pays, dont 18 pays les moins avancés, 20 pays les moins avancés sans littoral et 6 petits États insulaires en développement, consiste à soutenir l'élaboration de méthodes, à fournir une assistance technique et à dispenser des formations techniques sur la majorité des indicateurs des objectifs de développement durable. Dans le cadre du programme, le septième Forum mondial sur les statistiques ventilées par sexe a rassemblé plus de 150 producteurs et utilisateurs de statistiques ventilées par sexe de 40 pays, qui ont pris part à un dialogue politique de haut niveau et à des débats sur les stratégies visant à améliorer la production de

statistiques et de données ventilées par sexe relatives aux indicateurs des objectifs de développement durable. En ce qui concerne la pauvreté et les indicateurs connexes, des progrès significatifs ont été accomplis dans l'élaboration de directives méthodologiques visant à améliorer la production de données pertinentes. En ce qui concerne les indicateurs relatifs aux statistiques démographiques, des directives sur l'utilisation des techniques de collecte électronique de données pour les recensements de la population et des logements ont été élaborées pour les pays. Pour ce qui est de l'objectif 16 consistant à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, des méthodologies ont été conçues et adaptées pour permettre de produire des données en rapport avec les indicateurs des objectifs du développement durable sur la criminalité, la violence, la traite, l'accès à la justice et la corruption. En ce qui concerne les indicateurs relatifs à l'environnement, plus de 200 participants de 37 pays ont suivi une formation sur le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement et plus de 370 participants de 49 pays ont reçu une formation sur les tableaux des ressources et des emplois de l'économie environnementale. En ce qui concerne les indicateurs économiques, plus de 170 personnes originaires de 28 pays ont reçu une formation pour apprendre à mieux communiquer les données relatives aux indicateurs du commerce de marchandises.

Le programme a déjà donné des résultats tangibles dans plusieurs pays. Par exemple, dans un pays participant, le système statistique national a été réorganisé pour prendre en compte les objectifs de développement durable, ce qui a conduit à la présentation d'un projet de loi au Parlement. Dans un autre pays bénéficiaire, un programme national d'établissement de statistiques pour la période 2017-2021 a été élaboré et adopté. Dans un troisième pays bénéficiaire, 242 indicateurs ont été recensés pour l'examen national volontaire de 2018, dont 150 ont été produits et 59 autres sont en train d'être établis. En 2019, 60 indicateurs nationaux supplémentaires ont été recensés aux fins du suivi des programmes nationaux de développement durable.

B. Utilisation des fonds

35. Tous les fonds alloués au Compte du développement sont utilisés pour financer des activités de renforcement des capacités, conformément à l'objectif du Compte. Les fonds non dépensés ont été transférés aux projets qui ont donné de bons résultats, conformément à la résolution 56/237 de l'Assemblée générale.

C. Établissement du cycle budgétaire annuel

36. Comme suite à l'établissement du cycle budgétaire annuel, le nombre de projets par tranche a été réduit. Compte tenu de la nouvelle présentation du budget, le fascicule budgétaire est donc plus court et le complément d'information sur les prévisions budgétaire a été supprimé. Les résultats obtenus et les activités menées dans le cadre des projets terminés de la neuvième tranche sont mis en avant dans le présent rapport et non dans le projet de budget-programme pour 2020, les projets financés au moyen du Compte pour le développement qui sont présentés dans ce dernier étant de nouveaux projets et n'étant pas directement liés aux tranches précédentes.

37. La durée d'exécution des projets financés au moyen du Compte pour le développement est de quatre ans. Les premiers projets financés au titre du nouveau budget annuel, qui sont présentés dans le projet de budget-programme pour 2020, seront achevés en 2023. Après la clôture complète de la douzième tranche, les rapports sur les résultats obtenus et les produits réalisés seront établis sur une base annuelle.

D. Système d'évaluation du Compte pour le développement

38. Depuis le lancement de la cinquième tranche, les évaluations externes de fin de de projet sont obligatoires. Les évaluations ont été utiles pour ce qui est de la responsabilisation et de l'apprentissage et ont servi à l'élaboration du présent rapport.

39. Afin de renforcer la contribution de la fonction d'évaluation du Compte pour le développement à l'élaboration et à l'exécution des projets et à la communication de l'information sur les résultats obtenus, un consultant a procédé à l'examen du système d'évaluation actuel pendant la dernière partie de 2018 et au début de 2019. Dans le cadre de l'examen, deux documents clefs ont été élaborés, à savoir le cadre d'évaluation du Compte, qui fournit des orientations générales, et les lignes directrices pour l'évaluation des projets financés au moyen du Compte, qui décrivent la manière dont les projets doivent être évalués.

40. L'objectif du nouveau système d'évaluation, tel qu'il est précisé dans le cadre, est de faciliter l'apprentissage institutionnel et la responsabilisation et d'éclairer l'élaboration et l'exécution des projets relevant des nouvelles tranches à l'appui du Programme 2030. Les lignes directrices visent à aider les évaluateurs à évaluer les projets et à compléter les politiques et directives en matière d'évaluation des entités d'exécution. Les évaluations des projets restent une composante importante de la fonction d'évaluation, la moitié des projets de chaque tranche faisant l'objet d'un processus d'évaluation externe rigoureux et d'une analyse approfondie. Pour faciliter davantage l'apprentissage, en plus des évaluations de projets, des évaluations plus complexes seront effectuées au niveau des programmes, notamment des évaluations groupées, des évaluations a posteriori et des méta-évaluations et analyses.

V. Recommandation

41. **L'Assemblée générale souhaitera peut-être prendre note des résultats et réalisations obtenus au titre du Compte pour le développement dont il est question dans le présent rapport.**

Annexe I

Résumé des tranches du Compte pour le développement au 30 avril 2019

Exercice biennal	*Thème*	*Tranche*	*Montant approuvé (en milliers de dollars des États-Unis)*	*Résolution de l'Assemblée générale*	*Nombre total de projets*	*Nombre de projets actifs*	*Période de réalisation*	*État d'avancement au 30 avril 2019 (pourcentage)*
1998-1999	Appui à l'application des textes issus des grandes conférences	1	13 065,00	53/220 A	7	–	–	Clôturé
2000-2001	Création de réseaux et compétences régionales et sous-régionales	2	13 065,00	54/249	16	–	–	Clôturé
2002-2003	Renforcement des capacités de gestion de la mondialisation	3	13 065,00	56/254 A	20	–	–	Clôturé
2004-2005	Renforcement des capacités de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, moyennant l'établissement de partenariats, la gestion des connaissances et l'utilisation des technologies de l'information et des communications	4	13 065,00	58/270	23	–	–	Clôturé
2006-2007	Appui à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, moyennant la gestion des connaissances et la mise en place de réseaux et de partenariats	5	13 065,00	60/247	24	–	–	Clôturé
		5A	3 415,90	60/246 et 61/252	6	–	–	Clôturé
		5B	5 071,00	62/235	10	–	–	Clôturé
2008-2009	Appui à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international par l'innovation, la mise en place de réseaux et la gestion des connaissances	6	16 480,90	62/237	27	–	–	Clôturé
		6A	2 170,40	62/236, 62/237 et 62/238	5	–	–	Clôturé
		6B	7 500,00	64/242 A	15	–	–	Clôturé
2010-2011	Appui à la mobilisation face aux grands enjeux liés au développement dans le monde en vue de faciliter la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international au moyen d'une coopération nationale, régionale et mondiale	7	18 651,30	64/244 A	28	–	–	Clôturé
		7A	4 000,00	Soldes résiduels des tranches 1 à 4	12	–	–	Clôturé
		7B	5 000,00	64/243 et 64/244	11	–	–	Clôturé
2012-2013	Appui aux États Membres aux fins de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris ceux du Millénaire pour le développement, au vu de la multiplicité et de l'imbrication des problèmes de développement	8	23 651,30	66/248 A	40	–	–	Clôturé
		8A	5 591,90	66/246	12	–	–	Clôturé

Exercice biennal	*Thème*	*Tranche*	*Montant approuvé (en milliers de dollars des États-Unis)*	*Résolution de l'Assemblée générale*	*Nombre total de projets*	*Nombre de projets actifs*	*Période de réalisation*	*État d'avancement au 30 avril 2019 (pourcentage)*
2014-2015	Appui aux États Membres aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et stratégies de développement durable, équitable et sans exclusive	9	28 398,80	68/248 A	46	–	–	Clôturé
		9A	7 113,00	Soldes résiduels des tranches 5 et 6	13	–	–	Clôturé
2016-2017	Appui aux États Membres aux fins de l'exécution du programme de développement pour l'après-2015 : amélioration des statistiques et des données, politiques fondées sur des données factuelles et application du principe de responsabilité	10	28 398,80	70/249	33	31	2016-2019	61
		10A	5 657,40	Soldes résiduels de la tranche 7	10	10	2016-2019	60
2018-2019	Appui aux États Membres aux fins d'accentuer la cohérence des politiques fondées sur des données factuelles, l'intégration et l'exécution participative du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à tous les niveaux	11	28 398,80	72/253/ A-B	45	45	2018-2021	20
		11A	5 657,40	Soldes résiduels de la tranche 8	10	10	2018-2021	10
Total approuvé			**238 054,10**		**413**	**96**		
2020	Appui aux États Membres aux fins d'accentuer les politiques et approches cohérentes visant à exécuter le Programme 2030 aux niveaux local, national et régional	12	14 199,40	Projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 35)]	22	–	2020-2023	-
Total général			**252 253,50**		**435**	**96**		

Annexe II

État d'avancement des dixième et onzième tranches : taux d'exécution

Tableau 1
Projets financés au moyen des crédits ouverts au chapitre 35 (Compte pour le développement) du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (dixième tranche) au 30 avril 2019

	Titre du projet	*Entité de réalisation*	*Montant approuvé (A)*	*Dépenses (B)*	*Taux d'exécution (pourcentage) [(B)/(A)] x 100*
			(En milliers de dollars des États-Unis)		
A	Programme relatif à la statistique et aux données	CEA, CEE, CEPALC, CESAO, CESAP, CNUCED, DESA, ONUDC, ONU-Habitat et PNUE	10 000,0	6 874,3	69
B	Élaboration de politiques fondées sur les faits en matière de cybergouvernement, visant à améliorer l'infrastructure informatique, la prestation de services publics et le respect du principe de responsabilité	DESA	530,0	238,9	45
C	Stratégies d'atténuation des conséquences de la sortie de la catégorie des pays les moins avancés	DESA	560,0	403,1	72
D	Renforcement des capacités de certains pays en développement d'évaluer, aux fins de l'examen par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, les progrès accomplis dans l'exécution du programme de développement durable[a]	DESA	395,0	–	–
E	Recensement des moyens financiers nationaux disponibles aux fins du développement durable en Afrique australe[b]	DESA	525,0	–	–
F	Suivi des progrès réalisés en matière de gestion durable des forêts	DESA	509,0	348,6	68
G	Mesures gouvernementales se fondant sur des données factuelles en faveur de l'épanouissement des jeunes en Afrique	DESA	390,0	293,7	75
H	Exécution des stratégies nationales de développement durable de certains pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie	DESA	596,8	185,5	31
I	Politiques commerciales et agricoles en faveur des petits exploitants agricoles et de la sécurité alimentaire	CNUCED	646,0	422,2	65
J	Le commerce transfrontière informel au service de l'autonomisation des femmes, du développement économique et de l'intégration régionale dans la région des Grands Lacs	CNUCED	547,0	230,7	42
K	Valorisation des produits dérivés du coton en Afrique de l'Est et en Afrique australe	CNUCED	591,0	500,6	85
L	Politiques de développement aux fins de la croissance économique durable en Afrique australe	CNUCED	501,0	343,7	69
M	Mise au point d'indices de capacité productive permettant d'effectuer des évaluations comparatives en vue d'élaborer des politiques fondées sur les faits dans les pays en développement sans littoral	CNUCED	599,0	329,1	55

	Titre du projet	*Entité de réalisation*	*Montant approuvé (A)*	*Dépenses (B)*	*Taux d'exécution (pourcentage) [(B)/(A)] x 100*
			(En milliers de dollars des États-Unis)		
N	Données sur la qualité de l'air destinées à l'élaboration de politiques environnementales et sanitaires en Afrique et dans la région de l'Asie et du Pacifique	PNUE	559,0	361,7	65
O	Renforcement des capacités de gestion des informations communiquées par les entreprises sur le bilan de leurs activités en matière de viabilité dans les pays d'Amérique latine	PNUE	545,0	233,1	43
P	Politiques urbaines durables, profitant à tous et fondées sur la connaissance des faits dans certains États arabes	ONU-Habitat	451,0	124,6	28
Q	Dispositifs de responsabilisation en vue de mesurer et contrôler l'exécution des politiques en faveur de la viabilité des villes en Amérique latine et d'assurer la communication d'informations à ce sujet	ONU-Habitat	453,0	335,0	74
R	Politiques reposant sur des données factuelles en vue d'améliorer la sécurité des populations urbaines d'Amérique latine et d'Afrique	ONUDC	801,0	527,8	66
S	Harmonisation des dispositifs de planification en Afrique avec le programme pour l'après-2015	CEA	726,0	406,0	56
T	Dispositifs d'application du principe de responsabilité et politiques fondées sur des données factuelles aux fins de la planification du développement en Afrique	CEA	625,0	420,4	67
U	Amélioration du suivi de la protection sociale en Afrique	CEA	550,0	256,6	47
V	Dispositifs de contrôle de la gestion durable des forêts dans les pays du Caucase et d'Asie centrale	CEE	501,0	417,8	83
W	Politiques relatives à l'aménagement urbain viable fondées sur des données factuelles et dispositifs de suivi connexes dans la région de la CEE	CEE	499,0	334,6	67
X	Énergie durable pour tous en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale	CEE	564,0	202,1	36
Y	Exploitation de mégadonnées aux fins de la mesure de l'économie numérique en Amérique latine et dans les Caraïbes	CEPALC	682,0	430,5	63
Z	Remédier aux grands problèmes sociaux et environnementaux qui se posent en Amérique latine et dans les Caraïbes	CEPALC	615,0	546,4	89
AA	Tableaux entrées-sorties se rapportant aux politiques industrielles et commerciales en Amérique centrale et en Amérique du Sud	CEPALC	788,0	215,1	27
AB	Coopération Sud-Sud au service des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation dans la région Asie-Pacifique	CESAP	750,0	491,6	66
AC	Mécanismes novateurs de financement de l'action climatique à l'intention des institutions financières de la région Asie-Pacifique	CESAP	670,0	444,5	66
	Politiques fondées sur des données factuelles en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de l'Asie et du Pacifique	CESAP	666,0	409,4	61
AE	Développement des institutions en vue d'améliorer la prestation de services à l'appui des objectifs de développement durable en Asie occidentale	CESAO	666,0	488,9	73
AF	Promotion de la justice sociale dans certains pays de la région arabe	CESAO	301,0	176,2	59

	Titre du projet	*Entité de réalisation*	*Montant approuvé (A)*	*Dépenses (B)*	*Taux d'exécution (pourcentage) [(B)/(A)] x 100*
			(En milliers de dollars des États-Unis)		
AG	Facilitation de la mise en place de l'Union douanière arabe	CESAO	597,0	449,7	75
	Total (dixième tranche)		**28 398,8**	**17 442,4**	**61**
AH	Développement des capacités nationales nécessaires à l'élaboration de politiques de développement durable fondées sur des données factuelles au moyen d'outils de modélisation permettant des microsimulations et des évaluations intégrées aux niveaux macroéconomique et environnemental	DESA	522,0	434,7	83
AI	Promotion du développement des exportations vertes dans la région de l'Asie et du Pacifique au moyen de normes d'application volontaire en matière de durabilité	CNUCED	520,0	241,7	46
AJ	Gestion des déchets et produits chimiques dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : renforcement des capacités de suivi et d'examen de la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays en développement afin de réduire les risques liés aux déchets et aux produits chimiques dans tous les secteurs	PNUE	501,0	398,0	79
AK	Objectif de développement durable nº 11 : suivi des indicateurs relatifs aux établissements humains en Afrique et en Amérique latine et élaboration de rapports sur la question	ONU-Habitat	563,0	487,5	87
AL	Renforcement des capacités de contrôle des flux financiers illicites dans le contexte de la réalisation de la cible 16.4 des objectifs de développement durable	ONUDC	800,0	399,4	50
AM	Collecte et compilation des données nécessaires à la comptabilisation du capital naturel, indicateur du développement durable en Afrique	CEA	602,8	289,5	48
AN	Renforcement des moyens disponibles dans les pays de la CEE pour élaborer des règles et procédures commerciales fondées sur des données factuelles à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable	CEE	500,0	271,0	54
AO	Transition démographique : enjeux et perspectives en matière de réalisation des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes	CEPALC	550,0	290,2	53
AP	Renforcement de l'aptitude des décideurs à mettre exécuter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : centre d'assistance à la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique	CESAP	500,0	448,5	90
AQ	Renforcement des capacités de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région arabe	CESAO	598,6	137,7	23
	Total (dixième tranche-A)		**5 657,4**	**3 398,2**	**60**

Abréviations : CEA : Commission économique pour l'Afrique ; CEE : Commission économique pour l'Europe ; CEPALC : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; CESAO : Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ; CESAP : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ; CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ; DESA : Département des affaires économiques et sociales ; ONUDC : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; ONU-Habitat : Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement.

[a] Les fonds initialement destinés à ce projet ont été réaffectés à d'autres projets concluants (voir le chapitre IV.B du présent rapport).

[b] Les fonds destinés à ce projet sont utilisés pour intensifier les dispositifs de contrôle et d'évaluation.

Tableau 2

Projets financés au moyen des crédits ouverts au chapitre 35 (Compte pour le développement) du budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (onzième tranche) au 30 avril 2019

	Titre du projet	*Entité de réalisation*	*Montant approuvé (A)*	*Dépenses (B)*	*Taux d'exécution (pourcentage) [(B)/(A)] x 100*
			(En milliers de dollars des États-Unis)		
A	Élaboration de politiques et programmes en faveur des jeunes handicapés en Amérique latine	DESA	550,0	34,1	6
B	Réduction du déficit de capacités de certains petits États insulaires en développement aux fins de l'exécution du Programme 2030	DESA	600,0	166,8	28
C	Intensification de la cohérence des politiques au service de la réalisation des objectifs de développement durable au moyen d'évaluations intégrées et de la consolidation des institutions en Afrique	DESA	750,0	216,8	29
D	Consolidation de la gestion de l'information géospatiale dans les pays en développement aux fins de l'exécution du Programme 2030	DESA	750,0	60,5	8
E	Collecte et exploitation de données sur la migration internationale dans l'optique du Programme 2030 et de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants	DESA	800,0	124,3	16
F	Appui aux pays les moins avancés afin qu'ils procèdent à des ajustements structurels sur le plan économique, l'objet étant leur retrait de la liste et la consolidation de leur situation après reclassement	DESA	800,0	101,0	13
G	Mise en place de mécanismes institutionnels d'intégration des politiques, de concertation et de mobilisation des parties prenantes aux fins de la réalisation et de l'examen de l'état d'avancement des objectifs de développement durable en Afrique, en Asie et dans le Pacifique	DESA	600,0	18,5	3
H	Mise en place de dispositifs visant à faciliter la viabilité des entreprises et la communication de l'information relative à la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique et en Amérique latine	CNUCED	740,0	136,1	18
I	Amélioration des processus décisionnels touchant le commerce des services afin d'intégrer l'Afrique aux chaînes logistiques régionales en vue de la réalisation des objectifs du Programme 2030	CNUCED	700,0	101,1	14
K	Élaboration de stratégies relatives à l'économie et au commerce maritimes fondées sur des données factuelles et des mesures cohérentes	CNUCED	650,0	152,5	23
L	Accentuation de la cohérence et de l'intégration des politiques afin de mettre la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique et en Asie	CNUCED	600,0	135,3	23
M	Facilitation de l'investissement dans les secteurs visés par les objectifs de développement durable dans les pays en développement	CNUCED	600,0	100,8	17
N	Intensification de la formation professionnelle dans le domaine du commerce électronique en Asie du Sud-Est aux fins de l'exécution du Programme 2030	CNUCED	600,0	154,5	26

	Titre du projet	*Entité de réalisation*	*Montant approuvé (A)*	*Dépenses (B)*	*Taux d'exécution (pourcentage) [(B)/(A)] x 100*
			(En milliers de dollars des États-Unis)		
O	Renforcement des capacités nationales pour remédier aux incidences dommageables pour l'environnement des interventions humanitaires menées à la suite de déplacements de populations dans des pays donnés	PNUE	594,0	196,6	33
P	Développement des pratiques de passation des marchés publics viables afin d'assurer le passage à l'économie verte au profit de tous en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale	PNUE	573,0	130,2	23
Q	Réalisation ordonnée des aspects environnementaux des objectifs de développement durable	PNUE	608,0	154,5	25
R	Renforcement des moyens dont les autorités nationales et locales disposent pour élaborer et appliquer des politiques et stratégies participatives et fondées sur les faits en matière de logement	ONU-Habitat	525,0	262,8	50
S	Ne laisser aucun endroit de côté : resserrement des liens entre milieu urbain et milieu rural en Afrique	ONU-Habitat	625,0	102,4	16
T	Accentuation de la résilience urbaine dans le sud-est de l'Afrique	ONU-Habitat	625,0	499,1	80
U	Amélioration de l'accès des femmes à l'assistance juridique en Afrique de l'Ouest	ONUDC	619,0	296,1	48
V	Renforcement des capacités institutionnelles pour mieux lutter contre le trafic de drogues en Amérique latine	ONUDC	580,0	233,7	40
W	Renforcement des capacités aux fins de la réalisation et du suivi, fondés sur des données factuelles, des objectifs de développement durable et de ceux de l'Agenda 2063 en Afrique	CEA	750,0	232,7	31
X	Mesure, suivi et consolidation des résultats en matière d'intégration des régions relevant de la compétence de la CEA, de la CESAP et de la CESAO	CEA	810,0	149,5	18
Y	Renforcement des capacités d'analyse des pays africains et appui à l'action qu'ils mènent en vue de mettre un terme aux flux financiers illicites[a]	CEA/CNUCED	1 500,0	159,2	11
Z	Dividende démographique et problématique femmes-hommes : point d'ancrage de la réalisation d'objectifs de développement durable en Afrique, en Asie et dans le Pacifique	CEA	750,0	194,3	26
AA	Consolidation de la veille écologique et des études sur l'environnement à l'appui de l'exécution du Programme 2030 en Europe du Sud-Est, en Asie centrale et dans le Caucase	CEE	500,0	46,8	9
AB	Gestion intégrée de l'énergie et des ressources en eau à l'appui du développement durable en Europe du Sud-Est en et en Asie centrale	CEE	490,0	97,8	20
AC	Mesures de facilitation du commerce fondées sur des faits dans les pays en transition	CEE	490,0	42,1	9
AD	Renforcement de la cohérence et de la viabilité des politiques et modèles nationaux de production et de consommation dans le cadre des échanges de produits agricoles Nord-Sud et Sud-Sud	CEE	500,0	59,0	12
AE	Gouvernance environnementale fondée sur des faits et politiques écologiques viables à l'appui de l'exécution du Programme 2030 en Europe du Sud-Est	CEE	470,0	24,5	5

	Titre du projet	*Entité de réalisation*	*Montant approuvé (A)*	*Dépenses (B)*	*Taux d'exécution (pourcentage) [(B)/(A)] x 100*
			(En milliers de dollars des États-Unis)		
AF	Renforcement des dispositifs institutionnels dans les Caraïbes aux fins de l'exécution du Programme 2030 et de la prise en compte des priorités des petits États insulaires en développement selon une démarche intégrée	CEPALC	650,0	62,3	10
AG	Consolidation des liens entre le milieu rural et le milieu urbain au service du développement pour tous en Colombie	CEPALC	550,0	21,7	4
AH	Observatoire régional de l'énergie durable pour l'Amérique latine et les Caraïbes	CEPALC	650,0	184,0	28
AI	Ne pas faire de laissés-pour-compte en Amérique latine et dans les Caraïbes : renforcement des institutions en vue d'assurer la cohérence et l'intégration des politiques sociales et favoriser ainsi l'égalité	CEPALC	600,0	64,8	11
AJ	Coordination, cohérence et efficacité de l'exécution s'agissant du volet environnemental du Programme 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes	CEPALC	650,0	37,3	6
AK	Dimensions transfrontières de l'exécution du Programme 2030 : coopération et intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique	CESAP	800,0	140,6	18
AL	Appui aux pays de la région de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers pour les aider à mobiliser des ressources en vue de l'exécution du Programme 2030	CESAP	600,0	213,6	36
AM	Appui au développement durable pour tous : favoriser la participation des petites et moyennes entreprises aux chaînes de valeur mondiales	CESAP	500,0	108,4	22
AN	Élaboration d'une politique d'innovation fondée sur les faits aux fins de la bonne exécution du Programme 2030 dans la région de l'Asie et du Pacifique	CESAP	500,0	117,8	24
AO	Ancrage des objectifs de développement durable dans l'action menée à l'échelon local aux fins de l'exécution du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique	CESAP	700,0	176,2	25
AP	Renforcement de la résilience et de la viabilité de l'agriculture dans la région arabe	CESAO	449,4	50,0	11
AQ	Renforcement des capacités d'élaboration de politiques et de textes de loi : développement de programmes de formation en ligne à l'élaboration de politiques publiques, à l'intention de hauts responsables des pays membres de la CESAO	CESAO	484,5	24,0	5
AR	Région arabe à l'horizon 2030 : améliorer l'intégration de la planification nationale du développement dans la région arabe	CESAO	505,0	14,5	3
AS	Région de la CESAO : s'attaquer aux problèmes que rencontrent les personnes déplacées de force et les communautés qui les accueillent dans la	CESAO	501,1	14,7	3
AT	Amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur du logement et le secteur des services dans la région arabe	CESAO	508,9	63,4	12
	Total (onzième tranche)		**28 397,9**	**5 676,9**	**20**
AU	Gestion des actifs municipaux aux fins du développement durable dans certains des pays les moins avancés d'Afrique et d'Asie	DESA	555,5	104,1	19

	Titre du projet	*Entité de réalisation*	*Montant approuvé (A)*	*Dépenses (B)*	*Taux d'exécution (pourcentage) [(B)/(A)] x 100*
			(En milliers de dollars des États-Unis)		
AV	Encourager l'entrepreneuriat des réfugiés et des migrants en Afrique de l'Est, dans la région andine et au Moyen-Orient	CNUCED	650,0	35,3	5
AW	Renforcement des capacités institutionnelles et techniques aux fins de la consommation et de la production durables	PNUE	549,0	13,5	2
AX	Région arabe : profilage urbain à des fins de stabilisation, de redressement et de reconstruction des villes à l'issue d'un conflit	ONU-Habitat	550,0	79,4	14
AY	Stratégie relative à la gouvernance de la sécurité en milieu urbain aux fins de la sécurité, de l'inclusion et de la résilience des populations	ONUDC	549,3	20,2	4
AZ	Lutte contre les opérations de fausse facturation dans certains pays africains	CEA	550,0	47,9	9
BA	Connectivité des modes de transport durables et réalisation des objectifs de développement durable liés aux transports dans certains pays enclavés, pays de transit ou pays de transbordement	CEE	550,2	22,0	4
BB	Transformations technologiques en Amérique latine : promotion de l'emploi productif et lutte contre les nouvelles formes d'emploi informel	CEPALC	547,0	27,7	5
BC	Renforcement des capacités statistiques en vue d'atteindre, dans les pays membres de la CESAP, l'objectif de développement durable nº 14 relatif aux océans	CESAP	549,8	192,8	35
BD	Consolidation des systèmes statistiques des pays arabes : utilisation des notions et de termes statistiques convenus aux fins de la comparaison	CESAO	477,2	–	–
	Total (onzième tranche-A)		**5 528,0**	**542,9**	**10**

Abréviations : CEA : Commission économique pour l'Afrique ; CEE : Commission économique pour l'Europe ; CEPALC : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; CESAO : Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ; CESAP : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ; CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ; DESA : Département des affaires économiques et sociales ; ONUDC : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; ONU-Habitat : Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement.

[a] Il s'agit d'un projet relatif à la lutte contre les flux financiers illicites mené conjointement par la CEA et la CNUCED. Le projet 1819J a été retiré de la présente liste et les fonds correspondants ont été réaffectés à ce projet